

revenons à nos moutons : c'est des chemins où je me casse le cou que je veux parler. Lorsque l'on entreprend de construire ou de réparer un chemin, il ne faut pas oublier de remplir les conditions suivantes : 1<sup>o</sup> que le chemin offre pour le passage des voitures une surface solide en toute saison et susceptible de résister à leur poids ; 2<sup>o</sup> qu'il soit à l'abri de l'action destructive des eaux.

Pour avoir cette seconde condition nos chemins ne sont pas assez généralement bordés de bons fossés. En outre ces chemins offrant presque toujours une surface plane, l'écoulement des eaux vers les fossés latéraux n'est pas assez assuré et la circulation s'opérant principalement au milieu du chemin, cette partie s'use plus vite et finit par devenir tellement basse que les eaux pluviales y restent en stagnation. Joignez à cela qu'en creusant les fossés, on a soin de jeter la terre sur les bords afin de retenir plus sûrement les eaux au beau milieu du chemin. Pour mettre un chemin à l'abri de l'action destructive des eaux on doit le bomber en lui donnant à peu près la forme que présente un champ cultivé à la charrue. Quoique élevé dans la crainte de Dieu et des sous-voyers, je me permettrai cependant de dire que ces derniers, d'après des lois sans doute existantes, nous font faire des routes trop larges. Dans mon humble opinion, 18 à 20 pieds seraient bien suffisants, au moins pour les routes les moins fréquentées. Deux voitures pourraient s'y rencontrer à l'aise ; ils seraient plus faciles à entretenir et les eaux s'en écouleraient mieux. La plupart des routes en Europe n'ont que cette largeur.

Peu de terrains ont naturellement le degré de solidité nécessaire pour que le chemin offre pour le passage des voitures, en toute saison, une surface susceptible de résister à leur poids. Dans les pays où l'on a quelque soin des routes, on y supplée en couvrant le chemin, sur une partie de sa largeur, de pierres ou de gravier. La législation provinciale a pourvu à l'empierrement ou *Mac-Adamisation* de quelques-unes de nos routes. Ces *chaussées à la Mac-Adam*, comme on les appelle en France, ne se font qu'à grands frais, parce qu'elles exigent des fondations ; mais on en fait aussi sans fondations. Celles-ci sont peu coûteuses, surtout s'il y a dans le voisinage de la pierre soit calcaire, soit granitique. Quelquefois on trouve cette dernière répandue sur nos champs en fragmens tellement petits qu'il n'y aurait pas besoin de la concasser. Un transport de quelques arpens seulement serait tout ce qu'il y aurait de frais à faire.

Au reste de tous nos mauvais chemins les plus mauvais sont sans contredit ceux appelés *chemins de ligne*. La raison en est que tout le monde étant obligé d'y travailler, personne n'y travaille. Un autre grand inconvénient est qu'il n'y a pas d'ensemble dans les travaux ; l'un fait sa part de fossé de 18 pouces de profondeur, pendant que ses voisins font les leurs de 10 ou 12 pouces ; de manière qu'il ne se trouve pas à avoir fait un fossé mais creusé un réservoir. Les cultivateurs obligés de travailler à un chemin de ligne feraient mieux, dans leur intérêt comme dans celui du public, de se cotiser pour donner ce chemin à l'entreprise. Si l'entrepreneur était seul sujet à être poursuivi, les cours de justice, à qui Dieu nous préserve d'avoir affaire, sortiraient annuellement quelques centaines d'ordres de moins ; Messieurs les gens de loi en seraient peut-être moins gras, mais certainement le bon cultivateur n'en serait pas plus maigre.

Je termine en vous souhaitant de ne pas avoir à voyager avant que l'hiver ait revêtu son manteau blanc. Alors vous pourrez bien vous faire assommer dans les cahots et vous perdre dans des chemins sans balises ; au moins ce ne sera pas parce que je n'aurai pas parlé des empierrements, des ornières &c. Avant ce temps, vous nous donnerez le 1<sup>er</sup> Numéro du *Glaneur* que le public semble attendre avec impatience. Que vous deviez avoir du succès, je n'en doute pas ; mais je ne suis pas aussi sûr que vous serez payé. Vous devez savoir par expérience qu'il y en a plus qui prennent les papiers qu'il n'y en a qui les paient.

VIATOR.

..... 20 Octobre, 1836.

#### CHAUFFAGE DES APPARTEMENTS.

Un des correspondans du *Mercury* recommande de couper en trois et même en quatre le bois de chauffage de trois pieds de long et de ne pas le fendre, à moins qu'il ne soit trop gros pour entrer dans le poêle. Il assure, d'après sa propre expérience, qu'en agissant ainsi, au lieu de le scier en deux et de le fendre, comme c'est l'usage, une corde de bois durera presque autant que deux. Quoique ceci puisse ne pas paraître fondé en raison, la cherté des combustibles en plusieurs lieux ne doit pas permettre qu'on néglige au moins d'essayer ce nouveau mode.

#### EDUCATION.

##### ENSEIGNEMENT PAR SOI-MEME.

Initier vos lecteurs, pères de famille, à un système d'enseignement qui les dispensât, pour l'éducation de leurs enfans, de leçons longues et coûteuses, serait certainement un service d'autant plus grand leur rendre que les moyens d'éducation sont plus rétrécis en ce pays. Ce système d'éducation est en grand honneur aujourd'hui en France. Un grand nombre de pères de famille s'en servent pour donner eux-mêmes en peu de temps l'éducation à leurs enfans. Plusieurs écoles publiques en recueillent aussi les heureux fruits. Un membre de la chambre des députés, frappé de la simplicité de cette méthode, en tenta l'application sur des personnes qui étaient parvenues jusqu'à l'âge de 30 ans sans savoir lire. Les prompts et heureux résultats qu'il obtint encouragèrent ses efforts, et après deux mois de séjour dans sa terre, 40 habitans de sa commune lisaient non seulement avec facilité, mais encore avaient pu lui écrire tous une lettre où ils lui peignaient leur gratitude. Si dans nos campagnes du Canada un nombre de personnes instruites, suivant ce noble exemple, consacrait ainsi une partie de ses loisirs à l'émancipation intellectuelle de quelques-uns de ses semblables, nous pourrions espérer de voir bientôt les bienfaits de l'éducation pénétrer jusque dans les plus humbles chaumières.

Voici l'application de ce système à la lecture.

Le choix du livre est indifférent ; on a toutefois recours pour de jeunes enfans à un ouvrage dont les caractères soient un peu forts.

Prenons le *Télémaque*.

L'élève a donc sous les yeux le *Télémaque*.

Le maître lit à haute voix le premier mot *Calypso*, et l'élève répète à haute voix *Calypso*.